

# L'APÔTRE

PUBLICATION MENSUELLE

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Rédaction et Administration: 103, rue Ste-Anne, Québec

VOLUME VIII

QUÉBEC, JANVIER 1927

N° 5

## Grave affaire

**L**A presse de la province s'entretient depuis quelques mois d'un événement considérable qui s'est produit dans la région du Lac St-Jean.

Une compagnie privée qui veut produire de l'électricité dans un but commercial,— celui de vendre dans la région et à l'extérieur,— a construit un barrage à la décharge du Lac St-Jean. Avec ce barrage elle entend emmagasiner l'eau pendant les périodes d'abondance pour que le débit soit régulièrement le même pendant tous les mois de l'année. Pour être plus certaine de son affaire, elle a décidé de construire ce barrage très haut.

Les uns prétendent qu'elle a obtenu, avant de commencer l'entreprise en question, la permission nécessaire des pouvoirs publics ; d'autres affirment que cette permission n'est venue qu'après le fait accompli.

Tout ce qu'il importe pour le moment de savoir c'est que cette permission a été obtenue et que le barrage a été construit.

Il importe aussi de savoir, pour bien juger de la question, que la construction de ce barrage a produit une élévation prévue du lac, et que cette élévation du niveau de l'eau a produit une inondation des terres avoisinant le lac, de même que des terres voisines des petits ruisseaux d'autrefois qui se jetaient dans le lac et qui sont aujourd'hui des rivières.

Des dommages considérables ont été produits, dommages qu'il est bien difficile d'évaluer exactement.

En effet, non seulement des récoltes ont été perdues, des terres inondées cette année, mais

ces terres sont à jamais perdues pour l'agriculture.

Il importe encore de ne pas oublier que ceci ne s'est pas fait en vertu d'accords réguliers, mais que les cultivateurs affectés n'ont pas été consultés avant l'inondation. Il faut savoir que la première nouvelle officielle que les cultivateurs intéressés ont reçue de la surélévation du lac s'est présentée sous la forme d'une inondation de leurs terres.

Il importe toujours de savoir que cet événement va modifier la situation des paroisses entourant le Lac St-Jean d'une manière considérable ; que ces paroisses vont se trouver dans des limites amoindries, des terres impossibles en moins grand nombre, et donc des obligations municipales, de fabrique, d'école qui retomberont sur un plus petit nombre de têtes, et donc qui seront d'autant plus lourdes.

Il importe d'apprendre encore que la compagnie, une fois les terres inondées, s'est approché des citoyens dont les terres avaient été envahies sans permission et a payé largement aux individus les dommages actuels causés.

Cette compagnie n'a pas encore payé et ne paiera peut-être jamais à l'agriculture, à la province, à la société les dommages causés par ce barrage apparemment trop élevé pour répondre aux besoins réels de la communauté.

\*

\* \*

Le barrage n'est pas en lui-même une industrie ; mais une usine pour fabriquer du pouvoir moteur. Il est ce qu'est, en somme, une mine de charbon, une forêt, qui en étant consommée, changent l'eau en vapeur, donc en pouvoir moteur.